

**EXTRAIT**

2031111

26/09/96

du Registre des Délibérations du Comité du  
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 26 SEPTEMBRE 1996

Objet : L'an mil neuf cent quatre vingt quinze  
et le vingt-six SEPTEMBRE à dix-huit heures

Demande de  
Subvention au  
Conseil Régional

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre  
prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean THAON

9609/05

Présents ou représentés :

MM THAON, BLANC, DUHALDE, FOUQUES, GINESY, LELEUX,  
MARY, MASCARELLI, MORANI, OLLIE, PRICCO, VELAY,  
VIAL, CLARY, DELORENZO, BOUIGES, BARBIER,  
BALDINI, JABOULET, LAUGIER, TOSELLO,  
MMES BELLON, BOURRIER, SOMARIA, GASTALDI, PECQUEUR.

Le Président indique qu'en fonction du débat sur les  
orientations budgétaires du Syndicat mixte pour l'année 1997, il est  
indispensable d'obtenir une aide financière du Conseil Régional  
Provence-Alpes-Côte d'Azur afin d'équilibrer notre budget 97.

Le Président indique qu'en fonction des  
arbitrages qui ont eu lieu entre les services du Conseil Général et le  
Syndicat Mixte, la participation du Conseil Général s'élèvera en 1997 à  
4 600 000 F, soit une augmentation de 100 000 F par rapport à 1996. En  
conséquence, une aide d'un montant de 200 000 F du Conseil Régional  
Provence-Alpes-Côte d'Azur permettrait d'équilibrer notre budget 97.

Où l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité :

- 1) sollicite du Conseil Régional une aide de 200 000 F afin  
d'équilibrer le Budget 1997 du Syndicat Mixte.
- 2) charge le président pour intervenir auprès du Conseil Régional  
Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'obtention de cette aide.

Ainsi fait, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre,

